



**DGA des Solidarités**

ZZ-Direction de l'Autonomie et de la Santé.

ZZ-Direction de l'Autonomie et de la Santé.

Affaire suivie par : BOUGET Marie-Hélène  
Poste: 01 39077460

**2018-CP-6456**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE C01 MODES DE GARDE PETITE ENFANCE**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE  
D'INVESTISSEMENT AU CENTRE HOSPITALIER  
DE POISSY SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION  
DANS LA CRÈCHE HOSPITALIÈRE DE POISSY**

Code secteur C0101

Secteur Modes de garde

Programme Modes d'accueil petite enfance

Données financières (sous réserve de vote au BS)	EPI
Enveloppes de financement	CP 2018
Montant actualisé	872 800 €
Montant déjà engagé	99 826 €
Montant disponible	772 974 €
Montant réservé pour ce rapport	472 000 €

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy Saint-Germain-en-Laye (CHIPS) sollicite une subvention départementale pour la réalisation de travaux au sein de sa crèche hospitalière de Poissy, de 60 places d'accueil, située 45 rue du champ Gaillard (78300). Les travaux concernent la rénovation de la crèche rendue nécessaire par la vétusté des lieux. Elle permettrait de maintenir une offre publique en direction de la petite enfance sur le site de Poissy, ce qui renforcerait l'attractivité du Centre Hospitalier. Les travaux comprennent la mise en conformité de la structure tant en matière de sécurité et d'hygiène pour améliorer la qualité d'accueil des enfants. Seules des restructurations intérieures des locaux sont nécessaires sans modifier ni agrandir le bâtiment. Aucune modification de structure n'est prévue.

Le coût de l'opération est estimé à 1 100 000 euros TTC.

Conformément au dispositif des aides départementales dans le cadre d'un contrat rural ou départemental pour les travaux de construction, d'extension, de réhabilitation des crèches collectives, il est proposé l'attribution d'une subvention de 330 000 € soit 30 % des travaux.

Par ailleurs, le Conseil départemental, conscient de l'importance du maintien de l'offre publique en direction de la petite enfance, propose une subvention complémentaire d'un montant de 142 000 euros soit au total 472 000 euros.

En conséquence, si cette proposition vous agréée, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante.